



**COMITE DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS
DE BASKET-BALL**



COMMISSION DE DISCIPLINE

REUNION DU : Lundi 15 Novembre 2010 à Lillers

Présents :

Le Président de la Commission: J.DENEUX,

Les Membres : D.BOS, E. DELEBECQUE, B. LEFEBVRE, C.LELEU, M. GROYSILLIER,

L'Instructeur : J.-L. CARINCOTTE,

Le Secrétaire de séance : J.-P. CEGLAR.

Absents excusés : A. HADOUX, A. LEROY.

Dossier N° D.01/2010-11

Rencontre de : D3 PDF Poule B Match N° 1669 du 26/09/2010

Opposant : NOEUX LES MINES à LOOS EN GOHELLE

Objet : INCIDENTS PENDANT LA RENCONTRE

Classement sans suite.

Dossier N° D.02/2010-11

Rencontre de : M17PR Match N° 15 du 17/10/2010

Opposant : ABC DOURGES à AO ST MARTIN AU LAERT

Objet : FAUTE DISQUALIFIANTE AVEC RAPPORT et MENACE D'AGRESSION SUR UN SPECTATEUR

4 mois de suspension à Mr Julien PETIT, licence F 940224, joueur de l'AOSM, dont 1 mois ferme à compter du 17/10/2010 jusqu'au 16/11/2010, le reste étant assorti du sursis.

D'autre part, le Groupement Sportif de l'AO SAINT MARTIN AU LAERT devra s'acquitter, sous les huit jours à compter de la réception du présent avis, du versement de la somme de 150€ pour faute disqualifiante avec rapport, augmenté de la somme de 125€, correspondant aux frais de dossier.

Dossier N° D.03/2010-11

Rencontre de : D2 EDM Poule B Match N° 2352 du 16/10/2010

Opposant : BC MARCK à ALP HAILLICOURT

Objet : FAUTE DISQUALIFIANTE AVEC RAPPORT, INCIDENTS APRES RENCONTRE.

2 mois de suspension à C. LASQUELLEC, licence F934564, pour le BC MARCQ, cette sanction étant assortie du sursis,

3 mois de suspension dont un mois ferme du 16 octobre au 15 novembre 2010 à S.LOVERGNE. licence F 841827 pour le B.C MARCQ, le reste de la sanction étant assortie du sursis.

Aucune confirmation n'étayant les reproches qui lui sont imputés, la commission relaxe Mr Ludovic MARTIN, licence F 764358, pour l'A.L.P HAILLICOURT,

En fonction des conditions exposées, la commission décide de ne pas retenir les incidents de salle.

Le Groupement Sportif du BC MARCK devra s'acquitter, sous les huit jours à compter de la réception du présent avis, de la somme de 150 € pour faute dis-qualifiante avec rapport majorée du versement de la somme de 125 € correspondant aux frais de dossier,

Dossier N° D.04/2010-11

Rencontre de : D2EDM Poule C Match N° 2353 du 15/11/2010

Opposant : FL ECAULT à SOM BOULOGNE

Objet : INCIDENTS PENDANT LA RENCONTRE

1 Avertissement à l'encontre de Mr Jean Luc FEUTRY, Lic. F550039 Président du FL ECAULT.

D'autre part, le Groupement Sportif de FL ECAULT devra s'acquitter du versement de la somme de 125 €, correspondant aux frais de dossier, sous les huit jours à compter de la réception du présent avis.